

Section Technique  
et d'Assistance Réglementaire

## **CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE LA SIGNALISATION DE JALONNEMENT**

**(PIETONS)**



Statut : **validé**

Date de rédaction :

Date de validation :

Date de la version actuelle : **20 janvier 2015**

Contact : **Yann Le Goff**

Tel : **01 40 28 74 22**

## MODIFICATIFS

Date	Objet
10/01/2011	Référence couleurs des plaques décor (films 3M) - Bleu = 100.27 & Marron = 100.107 -
20/01/2015	Actualisation du guide - réf Pantone 539 = bleu et 497 marron modification de l'I.I.S.R. - 5 <sup>ème</sup> partie - Signalisation d'indication, des services et de repérage – Art 81-1-A-c.

**NOTA** : voir également la fiche détaillée → **l'Information directionnelle aux piétons à Paris**

## SOMMAIRE

<b>I - Matériels utilisés.....</b>	<b>4</b>
1) <i>Instructions concernant les supports.....</i>	<i>4</i>
2) <i>Instructions concernant les caissons.....</i>	<i>4</i>
3) <i>Instructions concernant la garde au sol des caissons.....</i>	<i>5</i>
<b>II - Composition du libellé des mentions et dimensionnement des éléments du décor des caissons .....</b>	<b>5</b>
1) <i>Le lettrage (caractères, dimensionnement) .....</i>	<i>5</i>
- <i>Le libellé du pôle .....</i>	<i>5</i>
- <i>Le libellé des adresses .....</i>	<i>6</i>
2) <i>La flèche.....</i>	<i>7</i>
3) <i>La figurine piéton .....</i>	<i>7</i>
4) <i>Les idéogrammes.....</i>	<i>7</i>
5) <i>Les intervalles entre les éléments.....</i>	<i>8</i>
6) <i>Le nombre de mentions par caissons.....</i>	<i>8</i>
<b>III - Positionnement hiérarchique des caissons sur leur support.....</b>	<b>9</b>
1) <i>Positionnement hiérarchique en fonction de la couleur du fond.....</i>	<i>9</i>
2) <i>Positionnement hiérarchique dans une même couleur (catégorie des pôles).....</i>	<i>9</i>
3) <i>Positionnement du (ou des) caisson(s) le (ou les) plus bas .....</i>	<i>9</i>
<b>IV - Nombre de caissons par support .....</b>	<b>10</b>
1. <i>Pose sur candélabre caisson de la gamme «Séduction»,.....</i>	<i>10</i>
2. <i>Pose sur nouveau mât de la gamme «Chenonceau» .....</i>	<i>10</i>
<b>V - Le support.....</b>	<b>10</b>
<b>VI - Le massif de fondation .....</b>	<b>10</b>
<b>VII - Identification d'un nouvel ensemble .....</b>	<b>11</b>
<b>VII - Couleurs des mobiliers.....</b>	<b>11</b>

# I - Matériels utilisés

- Les matériels utilisés consistent, en caissons posés sur mini mâts traversant. **planches 1 & 2.**

Pour la création d'un nouvel ensemble, il sera utilisé le nouveau matériel de la gamme «**Chenonceau**» de l'entreprise Aximum. **planche n°3.**

Pour un ajout de caisson à un ensemble déjà existant (type mini mâts de gamme « Paris » J.C. Decaux ou « Vitralité » Signature, il sera, se sous réserve qu'une note de calcul valide ce choix ; Soit : ajouté le dit nouveau caisson, avec les matériels JC. Decaux ou Signature (en stock). Soit : procédé au remplacement complet de l'ensemble par le nouveau matériel de la gamme «**Chenonceau**» de l'entreprise Aximum.

Pour un caisson isolé, exceptionnellement, préférence sera donnée à une pose sur un candélabre existant et sous réserve qu'une note de calcul justifie ce type d'utilisation. Il sera alors choisi dans la gamme «**Séduction**», 2 caissons dos à dos de moins de 5 cm d'épaisseur.  
**planche n°3.**

- Les caissons ne sont pas éclairés, et leurs décors ne sont pas en film rétro réfléchissants
- Par contre, ils seront à double face et les informations inscrites en décor sur celles-ci devront pouvoir être, dans la majorité des cas, lues en recto comme en verso.

Dans les cas d'impossibilités de lecture des faces arrière, il sera inutile de faire figurer toutes les mentions au verso des caissons considérés (une plaque neutre étant privilégiée).

## 1) **Instructions concernant les supports**

Un seul caisson : en cas d'implantation d'un seul caisson en un point donné de la voie publique la possibilité de le fixer sur un candélabre existant devra être examinée en priorité et sous réserve qu'une note de calcul valide ce choix. Il sera alors choisi dans la gamme «**Séduction**» 2 caissons posés dos à dos de moins de 5 cm d'épaisseur de l'entreprise Aximum.

Pour un ajout de caisson à un ensemble déjà existant, de type mini mâts gammes «Paris» J.C. Decaux ou «Vitralité» Signature, il sera, pour ajouter le dit caisson, effectué une note de calcul validant ce choix et cette possibilité d'implantation [Réutilisation éventuelle d'éléments ancien JC. Decaux ou Signature en stock]

Plusieurs caissons : à partir de deux caissons, il sera fait usage des minis mâts spécifiques déjà en place (comme ci-dessus) ou de la gamme «**Chenonceau**» de l'entreprise Aximum.

## 2) **Instructions concernant les caissons**

La Forme : Ils sont exclusivement de forme rectangulaire.

Les Dimensions : les dimensions des caissons double face à utiliser sont :

Les Hauteurs : 200 – 250 – 300 – 400 mm – (exceptionnellement 500)

Les Longueurs : 800 - 1000 et principalement 1300 mm

L'Épaisseur : 153 mm

Les Couleurs des fonds : les deux seules couleurs à utiliser sont à Paris, soit le **bleu** soit le **marron** selon le type du pôle à signaler (références des films → Pantone Bleu 539 et marron 497).

La couleur en fonction du pôle est précisée dans la **planche n° 4**, relative à la hiérarchisation des mentions, ainsi que dans le schéma directeur de la signalisation d'indication dans Paris.

### 3) Instructions concernant la garde au sol des caissons

Sur candélabre : la hauteur du bord inférieur du caisson devra être comprise entre 2,50 m au minimum et 3,50 m maximum.

Sur mini mât : la hauteur du bord inférieur du caisson le plus bas ne devra pas, par rapport au sol fini, être inférieure à 2.30 m.

## II - Composition du libellé des mentions et dimensionnement des éléments du décor des caissons

Les éléments entrant dans la composition du libellé des mentions inscrites sur les faces avant et arrière des caissons sont :

- Le lettrage
- La flèche
- La figurine du piéton (logo dimensionné)
- L'Idéogramme (facultatif)
- Les intervalles entre les éléments
- Le nombre de mentions par caisson

### 1) Le lettrage (caractères, dimensionnement)

Les caractères utilisés pour le lettrage sont ceux de l'alphabet « **L 4** » de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 (**modifiée**), - 1<sup>ère</sup> partie « généralités » et 5<sup>ème</sup> partie « signalisation d'indication, des services et de repérage » qui reprend en partie, l'instruction interministérielle relative à la signalisation de direction N° 82-31 du 22 mars 82.

Ainsi, au titre 1 – Art 81-1-A : c) Écriture des caractères

Les caractères majuscules (de type L1 ou L2) sont utilisés pour l'inscription sur un panneau d'une mention correspondant à un pôle qui est une agglomération.

Les caractères majuscules (de type L4) sont utilisés pour l'inscription sur les panneaux :

- d'une mention correspondant à un pôle classé qui n'est pas une agglomération ;
- d'une mention secondaire d'un pôle qui est une agglomération ;
- d'une mention de rabattement vers une autoroute.

Les caractères minuscules (de type L4) sont utilisés pour l'inscription sur un panneau des autres mentions.

Toutefois, lorsque cette inscription comporte un nom propre, celui-ci prend la majuscule initiale ainsi que les autres noms propres qui peuvent le composer.

**planches n° 5 - 6 – 7.**

Le lettrage comprend :

- le libellé du pôle
- **le libellé de l'adresse (seulement en mention terminale «M.T» si celle-ci est autorisée).**

#### - Le libellé du pôle

Il comprend un nom propre et / ou un nom commun

Ex.	<b>LOUVRE,</b>	<b>église</b>	<b>Saint EUSTACHE</b>
	↑	↑	↑
	N. propre	N. commun	N. propre

#### Le nom propre des pôles

est écrit en lettres majuscules de hauteur

**Hc = 62,5 mm** exclusivement

Ex : **Saint EUSTACHE, PALAIS ROYAL**

#### Le nom commun des pôles

est écrit en lettres minuscules avec la lettre initiale en majuscule pour les noms propre et de hauteur

**Hc = 62,5 mm** exclusivement

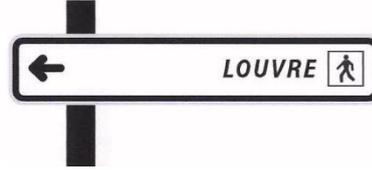
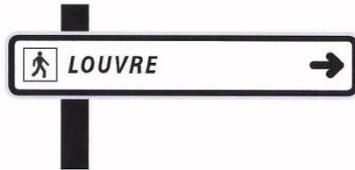
Ex. : **mairie du 5<sup>ème</sup>, musée, église,...**



## 2) La flèche

Le graphisme des flèches (forme, dimensions) est celui indiqué sur la [planche n° 9](#).

Important : la flèche doit toujours se situer à l'opposé du talon du caisson (logo du piétons) (sauf problèmes exceptionnels de visibilité, d'encombrement : plantations ...)

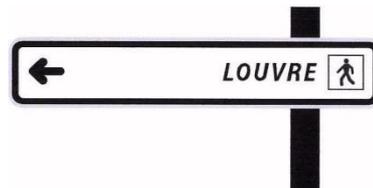


Cas particulier  
de manque de visibilité

## 3) La figurine piéton

Le graphisme de la figurine gauche ou droite (forme, dimensions) est celui indiqué [planche n° 8](#).

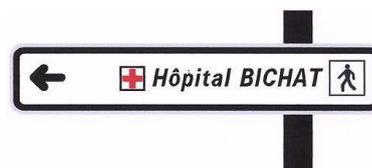
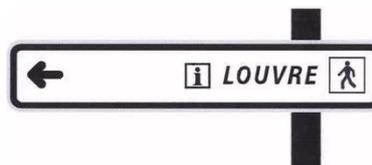
Important : la figurine piéton est toujours au talon du caisson et orientée dans le sens de la flèche (elle sera donc toujours à l'opposé de la flèche)



## 4) Les idéogrammes

Le graphisme (forme, dimension) sera celui défini par la réglementation; type « i D ». [planche n° 10](#).

Important : l'idéogramme doit toujours se situer devant le libellé du pôle (c'est-à-dire toujours à gauche par rapport au sens de lecture du libellé).



## 5) Les intervalles entre les éléments

Un intervalle constamment égal à  $Hc / 2 = 31,25$  mm devra être scrupuleusement respecté entre tous les éléments entrant dans la composition du décor des caissons

*planches n° 11 – 12.*

### Un caisson a pour Longueur 1300

**Ex :** Hors listel ou / et contre listel et dans le sens de lecture de la gauche vers la droite

- **bord intérieur du listel du caisson**
- **+ 31.25 (Hc / 2)**
- **+ figurine piétonne (2 Hc ou 2.5 Hc suivant H du caisson)**
- **+ 31.25 (Hc / 2)**
- **+ idéogramme (1.25 / Hc → facultatif)**
- **+ 31.25 (Hc / 2)**
- **+ libellé du pôle (texte ou mention à inscrire en Hc)**
- **+ 31.25 (Hc / 2)**
- **+ flèche (2 Hc)**
- **+ 31.25 (Hc / 2)**
- **bord intérieur du listel du caisson**

## 6) Le nombre de mentions par caissons

Cas général :

Il faudra un caisson pour une mention donnée.

La taille du caisson à utiliser ne dépendra donc que de la longueur du libellé de la mention, de la présence éventuelle d'un idéogramme et de l'adresse pour les mentions terminales.

**Important :** Sur un même mât, la longueur à retenir pour l'ensemble des caissons orientés dans une même direction sera celle du plus grand caisson nécessaire.

Dérogation :

La possibilité de l'inscription de deux mentions (maximum) sur un même caisson pourra être admise (en fonction de la longueur du libellé du pôle) pour des établissements strictement de même nature (et bien entendu de même couleur).

Ex. Musée X....  
Musée Y...

**Important :** cette dérogation ne concerne pas les caissons disposés en mention terminale (MT) en raison de la présence de l'adresse.

### III - Positionnement hiérarchique des caissons sur leur support

#### 1) Positionnement hiérarchique en fonction de la couleur du fond

Les caissons à fond bleu sont toujours disposés au-dessus des caissons à fond marron.

*planches n° 1 – 2.*

#### 2) Positionnement hiérarchique dans une même couleur (catégorie des pôles)

Les pôles sont classés suivant un ordre hiérarchique permettant un empilement des caissons dans une couleur donnée (bleu ou marron).

*planche n° 4.*

#### 3) Positionnement du (ou des) caisson(s) le (ou les) plus bas

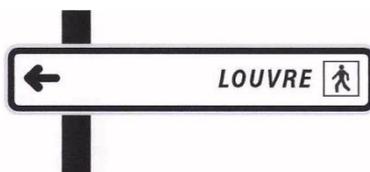
On veillera à ce que les caissons soient orientés de préférence vers les façades d'immeubles plutôt que vers la chaussée afin d'éviter des heurts éventuels avec les véhicules de gros gabarit.

Une distance d'au moins 0.70 m sera assurée entre l'extrémité du caisson et le bord de la chaussée

Cette possibilité ne doit néanmoins pas aller à l'encontre de la hiérarchie des couleurs. C'est-à-dire que le bleu doit toujours rester au-dessus du marron

En revanche cette possibilité est offerte sur la hiérarchie des pôles d'une même couleur qui pourront dès lors être inversés.

**Important** : si les observations précédentes n'aboutissent pas à une solution acceptable, il pourra être très exceptionnellement fait usage de la disposition mettant toutes les flèches du côté du mât déjà en place



## IV - Nombre de caissons par support

### 1. *Pose sur candélabre caisson de la gamme «Séduction»,*

S'il n'y a qu'un seul caisson à disposer en un point donné, il pourra être examiné la possibilité de le fixer à un candélabre existant sous réserve qu'une note de calcul justifie ce type d'utilisation. Gamme «Séduction», avec 2 caissons à dos fermés de 5 cm d'épaisseur et fixés dos à dos.

*planche n° 3.*

### 2. *Pose sur nouveau mât de la gamme «Chenonceau»*

S'il y a plus d'un caisson à disposer en un point donné, il sera nécessaire de recourir à la pose d'un support propre mini mât de la gamme «**Chenonceau**»

Le nombre de caissons de la gamme «**Chenonceau**» par mât est fonction de la hauteur des différents caissons à disposer en un même point.

**Important** : En tout état de cause la hauteur maximum d'empilement des caissons ne pourra dépasser 1,05 m.

**Si le cas se présente, et compte tenu du site, Il y aura lieu d'étudier la mise en place de support, mât et massif adaptés aux configurations souhaitées.**

## V - Le support

Tous les nouveaux supports sont en aluminium cannelés de couleur marron sur laquelle sont fixés le ou les éléments.

A titre d'information ; les embases de fixation des nouveaux fûts sur le massif de fondation font apparaître, qu'il est indispensable de prévoir une profondeur de fouille suffisante pour tenir compte de leur hauteur

## VI - Le massif de fondation

### **Nouveau massif**

Pour tout nouveau support, il sera procédé à l'établissement d'un massif de fondation correspondant aux nécessités d'implantation des jalonnements souhaités.

### **Réutilisation d'un massif actuel**

Dans certaines voies ou la configuration du site (trottoir peu large), permet une réutilisation du massif de fondation et d'obtenir un dégagement suffisant entre les différents ouvrages, il pourra être procédé à la pose d'un nouveau mât (aux vues des notes de calcul fournies)

## VII - Identification d'un nouvel ensemble

Une nouvelle identification sera posée sur le mât ou sous le dernier caisson le plus bas et du côté situé entre le mât et le talon  
(l'ancien mobilier n'étant numéroté que par l'arrondissement et un numéro séquentiel sur Paris)

Décomposition de la numérotation :

<b>12</b>	-	<b>P</b>	-	<b>0026</b>
↑		↑		↑

Numéro d'arrondissement + lettre [ **P** ] pour piétons + numéro séquentiel sur Paris à 4 chiffres

Pour toute nouvelle création d'ensemble, le N° séquentiel commencera à **5000**.

## VII - Couleurs des mobiliers

### Les caissons

- l'ancien mobilier JC Decaux ou Signature est de couleur champagne
- pour le nouveau mobilier des gammes «**Chenonceau**» ou «**Séduction**», c'est la couleur champagne

### Les supports

#### Le Mât

- l'ancien et le nouveau mobilier sont de couleur marron RAL 8019.

#### Les autres éléments visibles du support (chapeau, collerettes,...)

- l'ancien mobilier JC Decaux ou Signature est de couleur champagne
- pour le nouveau mobilier des gammes «**Chenonceau**» ou «**Séduction**» c'est la couleur champagne

MATERIELS EN PLACE – J.C. DECAUX



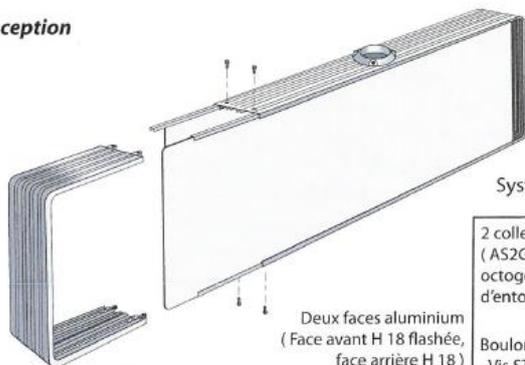
MATERIELS EN PLACE – SIGNATURE



EXEMPLE DE MATERIELS A METTRE EN PLACE - AXIMUM:

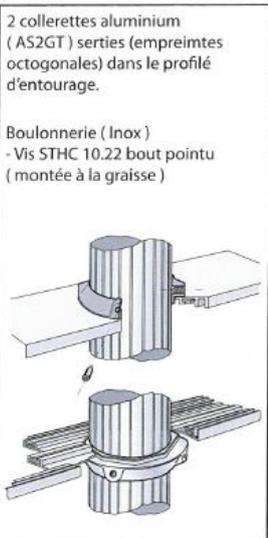
Caissons rectangulaires - Gamme « CHENONCEAU »

Conception

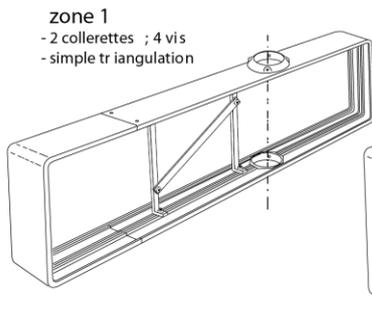


Deux faces aluminium ( Face avant H 18 flashée, face arrière H 18 ) libres insérées dans une ceinture en profilé d'aluminium ( R20.6060 ). Ceinture en deux parties : une fixe comportant les systèmes de fixation, une mobile permettant le montage ou démontage des faces, solidarisée à la partie fixe par 4 vis InoxH6 x 12.

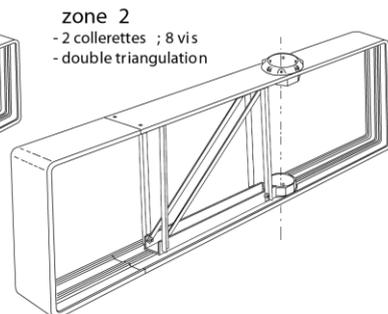
Systèmes de Fixations:



2 collerettes aluminium ( AS2GT ) serties (empreintes octogonales) dans le profilé d'entourage.  
Boulonnerie ( Inox )  
- Vis STHC 10.22 bout pointu ( montée à la graisse )

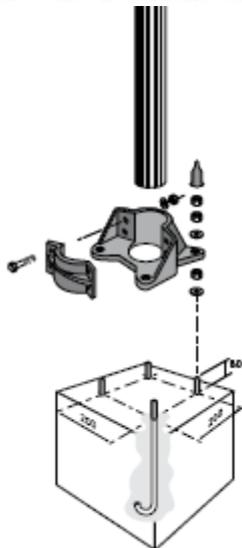


zone 1  
- 2 collerettes ; 4 vis  
- simple triangulation



zone 2  
- 2 collerettes ; 8 vis  
- double triangulation

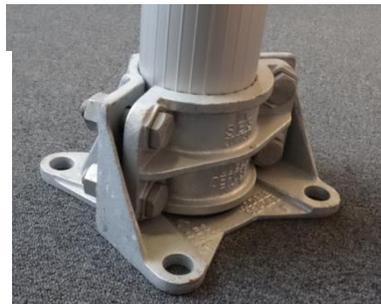
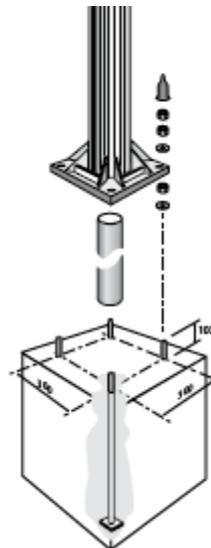
H	L	800	1000	1300	1600	1900	2200	2500	3000	3500
250										
300										
400										
500					Zone 1					
600										
750										
900										
1200									Zone 2	



MOMENTS	CLASSE	MG	MH
	VA LEUR m.daN	3500	5000
MAT Tube cannelé anodisé (R26.6004A )	Partie basse : Ø 160 Ep .10 L = H sous panneau + 200 Partie haute : Ø 114 Ep .5,4 L = Hauteur du mâ t		
FOURREAU COLLÉ Acier (E36) galvanisé	Ø 101,6 Ep .7,1 Long. 4 m		

Embase mécano-soudée solide du massif par 4 tiges d'ancrage M 27

Liaison mâ t / massif :  
- 4 tiges d'ancrage M 27 , Longueur 1000 mm (acier brut E36)



Caissons rectangulaires - Gamme « SEDUCTION » de 5cm d'épaisseur avec dos fermé

**EXCLUSIVEMENT SUR CANDELABRE**



**TABLEAU RECAPITULATIF DE LA HIERARCHIE DES MENTIONS**

	COULEUR	POLES		ETABLISSEMENTS
<b>HAUT</b>	<b>BLEU</b>	ADMINISTRATIONS	A	3 Mairies 2 Commissariats 4 Postes, P.T.T. 1 Centres Administratifs
		SOCIAL - SANTE	D	1 Hôpitaux de l'Assistance Publique 2 Établissements hospitaliers publics de Paris 3 Établissements privés admis au service public hospitalier
<b>MAT</b>	<b>BLEU</b>	DEPLACEMENTS	H	1 R.A.T.P. 2 Terminaux décentralisés des aéroports 3 Gares routières 4 Parcs de stat public 5 Taxis 6 Navettes fluviales – Batobus
		SPORTS	E	1 Établissements sportifs à vocation de spectacle 2 Autres
		ACTIVITES COMMERCIALES	G	1 Marchés couverts
		CULTURE	C	2 Bibliothèques 4 Centres de loisirs (Maison des jeunes,...) 1 A.D.A.C. (ludothèque ...). 3 Conservatoires
<b>BAS</b>	<b>MARRON</b>	CULTURE	C	5 Monuments historiques 6 Musées 3 Centres culturels
		LOISIRS - TOURISME	B	5 Quartiers historiques 6 Salles de spectacle 2 Espaces piétonniers 3 Espaces verts 4 Port de plaisance 1 Camping
	<b>BAS</b>	CULTE	F	1 Cimetières 2 Églises (Monuments historiques prestigieux)

**TABLEAU D'UTILISATION DES HAUTEURS DE CARACTERES**

	Majuscule	Minuscule		62,5*	50*	40*	30*
<b>POLE</b>	●	●	Hc	●			
<b>ADRESSE</b>	●	●	Hc -1		●		
<b>ABREVIATIONS POLE</b> (er - ème - ST - STE - etc...)	●	●	Hc -2			●	
<b>ABREVIATIONS ADRESSE</b> (bis - ter - St - Ste - etc.)	●	●	Hc -3				●

\* - Valeurs données en mm –

**TABLEAU RECAPITULATIF POUR LE LETTRAGE**

<b>Hauteur</b>	<b>Lettres majuscules</b>	<b>Lettres minuscules</b>
<b>62,5 mm</b>	<p>1 - Noms propres des pôles</p> <p>2 - Chiffres romains contenus dans les pôles.</p>	<p>1 - Noms communs contenus dans les pôles</p>
<b>50 mm</b>	<p>1 - Chiffes romains de l'adresse</p>	<p>1 - Libellé de l'adresse</p> <p>2 - Numéros d'immeuble de l'adresse</p>
<b>40 mm</b>	<p>1 - Abréviations contenues dans les noms propres des pôles</p>	/
<b>30 mm</b>	/	<p>1 - Abréviations des noms communs contenus dans l'adresse</p> <p>2 - Abréviations des noms communs contenus dans les pôles</p>

Voir également le tableau d'utilisation des hauteurs de caractères

***planche n°5.***

**ALPHABET en L 4**

Arrêté du 10 avril 2009 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967  
relatif à la signalisation des routes et des autoroutes

**A Â À Ä BC Ç D E É È Ê Ë**

**F G H I Î Ï J K L M N O Ô Ö Æ**

**P Q R S T U V W X Y Z**

**1 2 3 4 5 6 7 8 9 0**

**- ' . , ( )  $\frac{s}{s}$   $\frac{s}{/}$**

**a â à ä b c ç d e é è ê ë**

**f g h i î ï j k l m n o ô ö æ**

**p q r s t u v w x y z**

**UNITÉS**

(tonnes, kilomètres, mètres, minutes, heures, euros)

**t km m min h €**



**SYMBOLE** : silhouette « PIETON »

**DIMENSIONS** :

2 Hc – 125 mm - pour les caissons de H = 200 et 250 mm

2,5 Hc – 156 mm - pour les caissons de H = 300 et 400 mm

**COULEURS** : le listel et la silhouette sont en blanc

Fond : BLEU ou MARRON

**NOTA** : la marche du piéton sera toujours dirigée dans le sens de la flèche

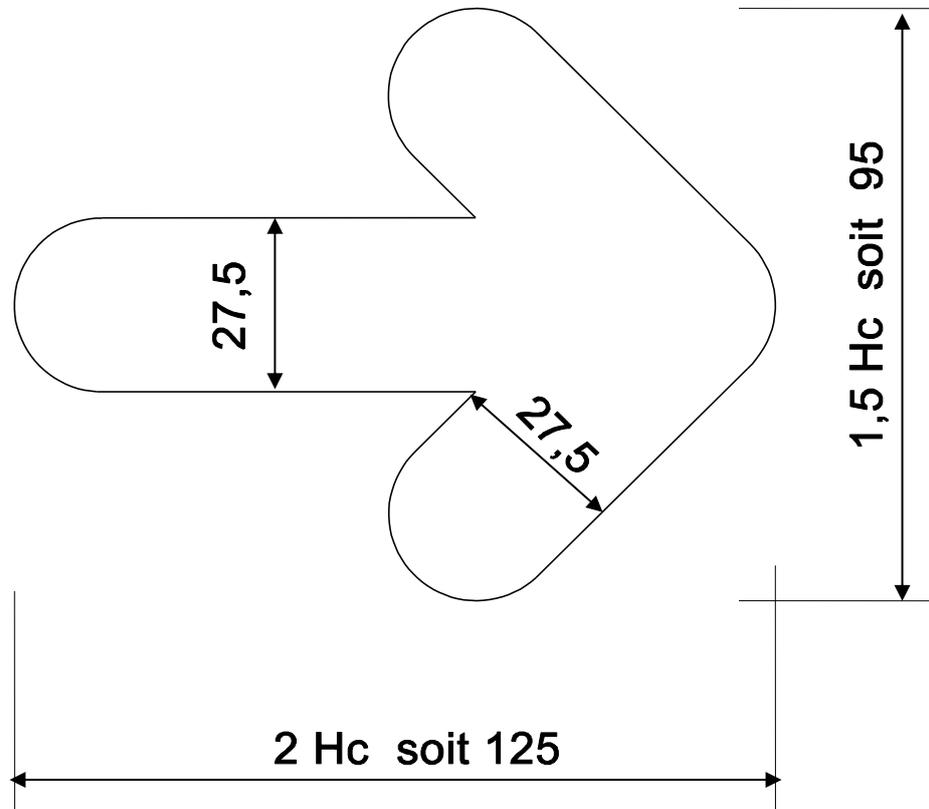


DROITE →

← GAUCHE



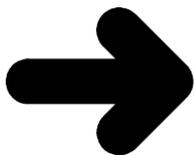
**FLECHE POUR CAISSON**



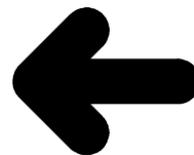
- Valeurs données en mm -

**COULEUR** = Blanche

A DROITE



A GAUCHE



**IDEOGRAMMES**

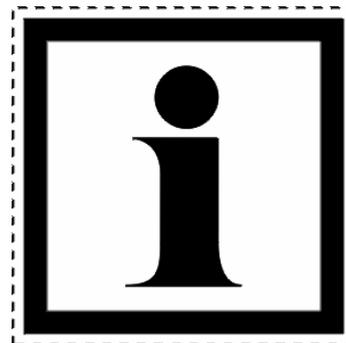
ID 3



ID 4



ID 6



ID 7



**DIMENSION** : 1,25 Hc - 78 mm - pour tous les types de caissons

**COULEURS** : listels, lettres et logo sont en blanc

Fond sera soit BLEU soit MARRON

**NOTE** : les Idéogrammes seront toujours placés à la gauche de la mention du pôle

**EXEMPLES D'IDEOGRAMMES DEJA UTILISES POUR PARIS**

Noctilien



Navettes fluviales



Déchetterie



Ascenseurs



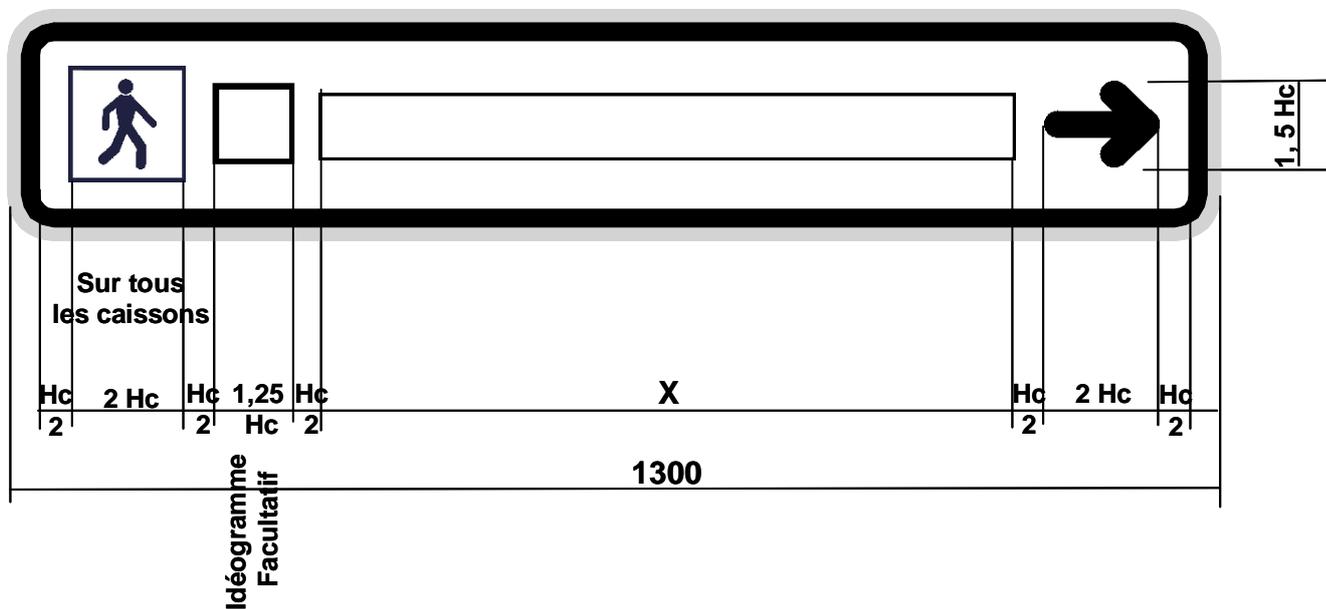
Batobus



**COMPOSITION ET DIMENSIONNEMENT DES ELEMENTS**  
**POUR DES CAISSONS DE H = 200 et 250 m/m**

**NOTES :** 1°) L'idéogramme doit toujours être aligné dans l'axe du nom du pôle.

2°) L'espace vertical entre deux inscriptions ou une inscription et le listel ne sera jamais inférieur à 25 m/m.



**COMPOSITION ET DIMENSIONNEMENT DES ELEMENTS**  
**POUR DES CAISSONS DE H = 300 et 400 m/m**

**NOTES :** 1°) L'idéogramme doit toujours être aligné dans l'axe du nom du pôle.

2°) L'espacement vertical entre deux inscriptions ou une inscription et le listel ne sera jamais inférieur à 25 m/m.

